

Paris, le 10 mars 2017

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

courrier@jlm2017.fr

Monsieur Pierre Gineste
Comité national d'animation

Collectifs pour le droit de vote aux élections locales

Monsieur,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur l'élargissement du suffrage universel, en particulier aux étrangers non-communautaires aux élections locales. Je vous indique d'emblée que nous nous rejoignons totalement sur cette proposition, qui figure d'ailleurs en bonne place dans le programme de la France insoumise, *L'Avenir en commun*.

Je souhaite toutefois souligner l'hypocrisie de certaines formations politiques sur cette question. Dans le message que vous nous avez adressé, vous faites à juste titre référence à la proposition de révision constitutionnelle tendant à ouvrir le droit de vote aux ressortissants non-communautaires aux élections locales, texte adopté par le Sénat à l'automne 2011.

Il se trouve que la formation politique à l'époque majoritaire au Sénat a ensuite remporté l'élection présidentielle de mai 2012, puis les élections législatives de juin 2012, et que cette mesure faisait partie de son programme électoral. Disposant de la présidence de la République, de la majorité de l'Assemblée nationale et, au moins jusqu'en septembre 2014, de la majorité du Sénat, cette formation politique avait donc tous les leviers institutionnels permettant d'engager et de mener à bien une révision constitutionnelle, ne serait-ce qu'en convoquant un Congrès du Parlement ou en organisant un référendum. Force est hélas de constater que cette promesse (celle-là non plus) n'a pas été tenue.

Pour notre part, nous avons bien conscience que l'élargissement du droit de vote aux ressortissants non-communautaires aux élections locales nécessite une révision constitutionnelle. Précisément, nous n'avons pas l'intention de nous contenter d'un simple replâtrage de surface de la Constitution actuelle. Notre ambition est bien plus grande : nous voulons refonder la Nation en engageant un processus constituant.

En effet, notre système politique est en crise. La « monarchie présidentielle » de la 5^e République crée un déséquilibre institutionnel nuisible à la démocratie. Le Président de la République cumule les pouvoirs, comme chef de l'Etat, chef du gouvernement et chef de la majorité parlementaire, le tout en n'étant responsable devant personne.

Jean-Luc Mélenchon BP 10031, 75462 PARIS cedex 10
www.jlm2017.fr

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

Les conséquences démocratiques en sont lourdes. Ainsi, en 2005, le peuple français avait rejeté par référendum le traité constitutionnel européen. Pourtant, en 2008, le Président de la République s'est empressé de ratifier le traité de Lisbonne, copie conforme du traité rejeté par référendum. La Constitution de la 5^e République ne prévoit aucun moyen d'empêcher un tel déni de la souveraineté du peuple.

Conséquence de la confiscation de la souveraineté par une minorité, le peuple ne se reconnaît plus dans le système politique, qui n'a plus de légitimité à ses yeux. Les niveaux d'abstention à chaque élection en témoignent. Aujourd'hui, hormis l'élection présidentielle, le « parti » des abstentionnistes est majoritaire à presque toutes les élections.

Pour répondre à la crise démocratique, c'est l'ensemble du peuple français qui doit s'impliquer dans la réécriture collective du pacte fondateur de la Nation. Nous appelons donc à un processus constituant dont la finalité sera le changement du système politique, par l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Le processus visera à rompre avec la monarchie présidentielle pour rendre au peuple sa souveraineté politique, par la convocation d'une Assemblée constituante, dont certains membres seront élus, tandis que d'autres seront tirés au sort. Cette Assemblée aura pour seul mandat de proposer une nouvelle Constitution pour la République française. A la fin, c'est au peuple français qu'il appartiendra de se prononcer, par référendum, sur le projet constitutionnel élaboré par l'Assemblée constituante.

A nos yeux, l'élargissement du suffrage universel aux étrangers non-communautaires aux élections locales, mesure que vous et nous défendons, ainsi que nombre d'autres propositions tendant à rendre au peuple sa souveraineté démocratique et à renforcer le contrôle citoyen sur les acteurs politiques, pourraient être mises en débat et engagées dans ce cadre.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise